

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (AML/CFT)

1. Objectif

La présente Politique AML/CFT définit les principes et mesures mises en œuvre par NBK Finances COOP-CA afin de prévenir et détecter les opérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de toute activité financière illicite.

2. Cadre réglementaire

NBK Finance s'engage à respecter les lois et règlements applicables en matière de :

- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Identification et connaissance de la clientèle (KYC) ;
- Surveillance des opérations financières.

3. Approche fondée sur le risque

NBK Finance adopte une approche fondée sur le risque consistant à :

- Identifier et évaluer les risques liés aux profils des membres et utilisateurs ;
- Adapter les mesures de vigilance en fonction du niveau de risque identifié.

4. Procédures KYC

NBK Finance met en œuvre des procédures d'identification et de vérification de l'identité de ses membres, incluant :

- La collecte de documents d'identité valides ;
- La vérification des informations fournies ;
- L'actualisation périodique des données.

L'accès aux services est conditionné à la complétude et à la validité des informations KYC.

5. Surveillance des opérations

NBK Finance met en place des mécanismes de surveillance permettant de :

- Détecter les opérations atypiques ou suspectes ;
- Analyser les transactions au regard du profil du membre ;
- Identifier les schémas potentiels de fraude ou de blanchiment.

6. Déclaration des opérations suspectes

Toute opération suspecte peut faire l'objet :

- D'un examen renforcé ;
- D'une déclaration auprès des autorités compétentes, conformément à la réglementation applicable.

NBK Finance se réserve le droit de suspendre ou bloquer toute opération suspecte.

7. Actifs numériques et technologies blockchain

Lorsque les services impliquent l'utilisation d'actifs numériques ou de technologies blockchain, NBK Finance applique des mesures de vigilance spécifiques, tenant compte :

- De la traçabilité des transactions ;
- Des risques propres aux infrastructures et prestataires tiers.

8. Formation et gouvernance

NBK Finance veille à ce que ses dirigeants, administrateurs et personnels concernés soient sensibilisés aux enjeux AML/CFT et formés aux procédures internes.

9. Conservation des documents

Les documents et informations relatifs à l'identification des membres et aux opérations sont conservés conformément aux exigences légales et réglementaires.

10. Mise à jour de la politique

La présente Politique AML/CFT est susceptible d'être mise à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des pratiques du secteur.

Toute modification substantielle sera applicable dès sa publication.